

ÉTUDES

SUR

LE COMTE JOSEPH DE PUISAYE

(Épisodes de la vie d'un grand chef royaliste
sous la Révolution).

INTRODUCTION

La figure du comte Joseph de Puisaye, lieutenant-général des armées catholiques et royales de Bretagne, est une des plus intéressantes parmi celles des chefs royalistes des pays de l'Ouest, insurgés contre la République.

Il a eu cette singulière infortune d'avoir été plus honni, plus détesté encore par ceux de son propre parti que par ses adversaires républicains, qui pourtant ne l'ont point ménagé. Pour la plupart des écrivains royalistes, épousant les haines et les jalousies de l'époque, Puisaye est le lâche et l'incapable qui a fait massacrer une élite de fidèles à Quiberon, tout en se déroband lui-même honteusement par la fuite. C'est aussi l'intrigant ambitieux qui a su artificieusement capter la confiance des ministres anglais en leur faisant croire à une prétendue organisation des pays bretons insurgés. On aura peut-être l'occasion de voir ce qu'il faut penser de ces reproches. Un autre grief fort grave lancé contre Puisaye, qu'on comprend de la part de républicains mais qui étonne sous la plume ou dans la bouche de royalistes, est que le général a accepté les secours britanniques,

comme s'il eût été naturel que le Roi rentrât dans les fourgons prussiens ou autrichiens, mais déshonorant qu'il s'embarquât sur un vaisseau anglais. Puisaye est accusé d'être l'homme de l'Angleterre et de lui avoir atrocement livré la noblesse française pour qu'elle l'exposât à la mitraille républicaine. M. Gabory a fait récemment justice de cette dernière imputation et montré comment le cabinet britannique, loin de « saboter » l'expédition de Quiberon, tint au contraire fort loyalement tous les engagements qu'il avait pris.

Bien des détails de l'existence dramatique du comte de Puisaye sont peu ou mal connus. On voudrait dans cette série d'études essayer de dire ce que divers documents peuvent apprendre de nouveau sur cette carrière mouvementée; il s'en dégagera, croyons-nous, un jugement infiniment moins sévère pour Puisaye que celui dont on vient de parler; on aura au contraire à reconnaître en lui un homme aux conceptions larges et claires, un organisateur de grand talent, servi par une immense puissance de travail et par une opiniâtre tenacité. On aura enfin l'occasion de voir en lui un ami très sûr et très fidèle pour ses compagnons de lutte, dont certains lui apportèrent au temps de la disgrâce de touchants et sincères témoignages d'affection et de respect.

On n'a point tenté de faire, *a priori* et de parti-pris, la réhabilitation de ce grand calomnié; cette réhabilitation se dégage au contraire logiquement d'elle-même de bien des faits qui vont être exposés d'après des documents inédits ou peu connus. Au lecteur impartial de juger ensuite si Puisaye ne mérite pas de prendre dans la série des chefs des insurrections royalistes de l'Ouest la toute première place par le talent, la vigueur et le caractère.

Quelques mots indicatifs sur la biographie de Puisaye avant 1792.

Il est né à Mortagne, en 1755, dernier des cinq enfants

d'une très noble et très ancienne famille du Perche. Ses parents avaient destiné ce cadet à être d'Eglise, et, de fait, il fut tonsuré à l'âge de sept ans. Malgré cette tonsure précoce, le séminaire de Saint-Sulpice, où il étudiait dix ans plus tard, n'essaya pas de forcer une vocation inexistante, et le jeune Puisaye passa sans transition comme sans scandale de la pieuse maison dans le régiment de cavalerie du comte de la Marche avec un brevet de sous-lieutenant.

Au bout de quatre ans, le comte de Saint-Germain, ministre économe et réformateur, supprime son emploi. Puisaye peut bien acquérir — vers 1777 — un brevet de capitaine de dragons, mais il reste toujours « à la suite », c'est-à-dire sans emploi actif. Il revient dans le Perche natal vers 1782, y séjourne quelques années, recueille sa part de la succession paternelle, et enfin se marie en 1788 avec une riche héritière, fille du marquis de Ménilles.

La terre et le château de Ménilles vont être désormais les lieux de sa résidence; bien que Ménilles soit tout près de Pacy-sur-Eure, Puisaye n'en est pas moins désigné comme l'unique représentant de la noblesse du baillage du Perche aux Etats généraux de 1789 : avec cette élection commencée sa vie politique.

Ce descendant d'une famille de très ancienne et très authentique noblesse normande n'arrive point du tout à Versailles avec l'idée arrêtée, avec le mandat de s'opposer au courant de réformes qui entraîne la France. Il nous a conservé dans ses Mémoires le résumé du cahier d'instructions qu'il avait reçu de ses commettants. Si la noblesse du Perche demandait le maintien de la division des Français en trois ordres, elle déclarait cependant consentir à l'abandon de tous ses privilèges pécuniaires, elle défendait à son mandataire de consentir à aucun impôt, emprunt ou levée d'argent, « avant que la constitution de l'Etat ne fût irrévocablement reconnue et son exécution garantie pour l'avenir ». Elle réclamait « le retour fréquent et à des

époques fixes » des Etats généraux, elle proclamait leur droit à consentir les lois et l'impôt. En d'autres termes, cette noblesse posait le principe de la représentation nationale permanente, seule habile à voter les lois et les impôts, et ce qu'elle voulait n'était autre que l'établissement d'une monarchie constitutionnelle fort tempérée.

Puisaye explique à ce sujet (et ceci n'est pas sans intérêt pour discerner une des causes des hostilités violentes qui s'élèveront plus tard contre lui), que si cette noblesse du Perche, très fortement enracinée dans sa province vivait en fort bons termes avec ses concitoyens des deux autres ordres, elle se sentait, par contre, brimée et méprisée par la noblesse de Cour, responsable pour une forte partie des abus, et spécialement du désordre financier auquel il fallait mettre un terme.

Beaucoup mieux que la noblesse de Cour, séparée du Tiers état par la vie qu'elle mène à Versailles et à Paris, la noblesse de province se rend compte des aspirations populaires, car elle vit en contact avec ses fermiers et ses paysans, avec les commerçants des petites villes. A l'époque, ce monde-là, qui est beaucoup plus que « rien », ne prétend certainement pas — pas encore — à être « tout », comme le formule l'abbé Sieyès, il désire seulement une bonne et sage réforme administrative et fiscale.

Puisaye et ses pareils, qui acceptent et désirent ces mêmes réformes seront des constitutionnels, de ces modérés raisonnables éternellement honnis par les partis extrêmes, qui s'imaginent honnêtement qu'on peut améliorer la maison sans la jeter par terre. Ils contribuent à l'éclosion de ce compromis imparfait qu'est la constitution de 1791, en pensant que si tous ceux qui ont à faire fonctionner cette constitution sont de bonne foi et sans parti-pris, la machine pourra tourner sans trop de grincements et qu'on pourra, à l'usage, voir où il faut donner quelques coups de lime et verser un peu d'huile.

Honnêtes illusions ! Il y a deux minorités remuantes également intéressées à ce que l'appareil se disloque : de Coblençe, où elle entoure les frères du Roi émigrés, la noblesse de Cour pratique la plus bête des politiques, celle du pire, espérant que de l'excès du gâchis sortira rapidement le retour à l'ancien régime. A Paris, des exaltés sincères et aussi des ambitieux qui n'ont pas le pouvoir, mais qui veulent le conquérir, s'acharnent à fausser les rouages de la Constitution, à soulever des conflits entre l'Assemblée législative et le Roi. Ceux-là s'occupent assez peu des anciens constituants, constitutionnels, rentrés chez eux. Mais les autres, les monarchistes purs, leur vouent une haine féroce, car ils les accusent d'avoir donné les premiers coups de pioche dans l'antique édifice de la monarchie. Et comme il faut bien trouver un sobriquet méprisant pour ceux que l'on déteste, ils les flétrissent du surnom de « monarchiens ».

Puisaye a été un monarchien, il a adhéré au « Club des Impartiaux », « également détesté des démocrates et des aristocrates », dit Malouet, un de ses fondateurs. On se souviendra de tout cela dans l'entourage des Princes, et plus tard, à Londres, dans les parlottes d'émigrés. Etre un monarchien est une tare moins pardonnable encore que celle d'être un « tard venu », comme on qualifie ceux qui ne sont pas des émigrés de la première heure.

Voilà donc quels sont les antécédents révolutionnaires de Puisaye, député de la noblesse, il a été des tout premiers à rejoindre les députés du Tiers pour délibérer avec eux en Assemblée nationale, il s'est associé en silence (car il n'est pas orateur de tribune) au vote de la Constitution, il a été un modéré obscur et effacé en même temps qu'un observateur muet, mais judicieux. Après quoi, renvoyé chez lui comme tous ses collègues, il se retire dans sa terre de Ménilles où nous allons le suivre.

Les sources auxquelles on a eu recours dans les études qui vont suivre, sont, en dehors des ouvrages qui seront cités au fur et à mesure de leur utilisation, un certain nombre de dossiers des Archives nationales (séries AF^{II} et F⁷), des Archives de la guerre, plusieurs volumes des Papiers de Puisaye, que nous avons pu consulter au British Museum, et un grand nombre de dossiers des Archives départementales d'Ille-et-Vilaine. Je dois, à propos de ces dernières, exprimer ici ma bien vive et bien profonde reconnaissance à M. l'Archiviste départemental, Bourde de la Rogerie, et à son collaborateur, M. Jouin, qui ont mis avec tant de bonne grâce à ma disposition leur connaissance si approfondie des fonds qu'ils conservent.

I

Aux premiers mois de la République une et indivisible.

On a vu, dans la courte introduction qui précède, le constituant « monarchien » Puisaye rentrer dans sa province et cesser, pour un temps du moins, la vie politique active. Ce n'est pas cependant qu'il néglige d'exercer autour de lui toute l'influence qu'il peut avoir comme grand propriétaire terrien du domaine de Ménilles, près de Pacy-sur-Eure, toute celle aussi que lui vaut sur la population des paysans et des fermiers sa qualité de ci-devant noble de très ancienne origine normande. Il a certainement vu très juste quand il dit dans ses Mémoires que les campagnes, « par un reste de déférence et de respect habituel, dont les Français ne se déferont jamais entièrement », étaient fort enclines à élire aux diverses fonctions électives (officiers des gardes nationales, administrations de districts et de départements) des membres de la ci-devant noblesse ou du clergé⁽¹⁾. Et il a parfaitement raison d'affirmer que la Révolution eût sans doute pris un tour beaucoup moins violent si bon nombre de nobles de province étaient restés sur place, avaient lutté pour conserver ce qu'ils avaient encore malgré tout d'influence sur les masses campagnardes, au lieu de pratiquer l'absentéisme et d'émigrer.

Lui n'a pas émigré, et, dès sa rentrée au château de Ménilles, il se voue à la tâche de maintenir l'ordre autour de lui. Son influence n'est certes pas nulle, puisqu'il est choisi par les gens du bourg de Ménilles pour commander le bataillon de leur garde nationale et que le district d'Evreux le désigne pour organiser et commander sa légion. Si son action de grand propriétaire résident et de ci-devant seigneur, demeuré l'ami et le conseiller encore

(1) Mémoires de Puisaye, tome II, pages 60 et 61 (note).

écouté de ses anciens vassaux, ne s'exerce que dans un cercle restreint, du moins elle réussit à y maintenir une paix et un ordre relatifs.

Il est cependant impressionné par le progrès des symptômes de violence qui se manifestent partout, et spécialement à Paris, et s'il se félicite d'avoir dans la région une force dont il pourrait, à l'occasion, disposer pour résister au désordre, il ne laisse pas, cependant, de porter ses vues au delà des clochers de l'Eure et de chercher à se « ménager des intelligences utiles dans les départements voisins et dans la capitale » ⁽²⁾.

Il ne s'explique pas très en détail dans ses Mémoires sur cette recherche d'« intelligences utiles »; s'il est un peu moins discret en ce qui concerne Paris (et encore ne dit-il pas tout), il est muet pour ce qui touche les départements.

Quelques documents d'archives, encore inédits, tout au moins à notre connaissance, permettent de jeter un peu de lumière sur ce que Puisaye, écrivant en 1803, a dû volontairement laisser dans l'obscurité.

Et d'abord l'action dans les départements. Sans parler de l'Orne, dans laquelle il avait très certainement des relations, étant né lui-même à Mortagne et ayant son frère aîné, le marquis de Puisaye, installé aux Joncherets, tout près du chef-lieu; on va voir tout à l'heure qu'il avait une résidence à Caen, mais, et surtout, que, dès environ mai ou juin 1792, il était au fait de la conjuration bretonne du marquis de La Rouërie, et qu'il était en communication avec son chef.

Il avait reçu en effet, vers l'époque indiquée, la visite d'un capitaine breveté par La Rouërie, Belliard de Marcy, qui, échouant trois ans plus tard à Londres, écrira à Puisaye, lui-même dans la capitale britannique à ce moment-là, la lettre suivante, pour se rappeler à son souvenir et pour lui demander à faire partie de l'expédition projetée sur les côtes de Bretagne.

(2) *Mémoires*, II, 78.

« Londres, le 26 avril 1795.

« ...J'avais eu à Caen plusieurs entrevues avec vous, toutes tendantes à établir entre la coalition bretonne et celle que vous commandiez alors en Normandie, une communication si nécessaire au succès de la bonne cause... Quoique vos grandes et glorieuses occupations puissent depuis près de trois ans m'avoir effacé de votre souvenir, cependant vous vous rappellerez facilement en quelle qualité M. de La Rouërie m'employait lorsque je vous observerai que ce ne fut qu'à la communication que M. de Bour Blanc vous donna de mes papiers que je dus l'honneur de votre connaissance et l'avantage de me prévaloir, en exécutant les ordres dont j'étais chargé, des sages conseils dont vous daigniez me favoriser pour le plus grand intérêt de notre cause. Vous vous rappellerez aussi que, lorsque je fus (à votre jardin de la rue Saint-Jean) prendre vos ordres la veille de mon départ pour Coblenz, je vous fis part des raisons qui m'obligeaient à partir et de celles qui m'avaient fait laisser mes papiers entre les mains de M. de Ducy, et que j'eus le plaisir de vous entendre approuver les unes et les autres.

» N'ayant pu joindre, comme je l'espérais, M. de La Rouërie, à Coblenz, j'ai fait la campagne de 1792 à l'armée de Bourbon, dans l'escadron des gentilshommes de notre province, sous les ordres de M. le comte de Coigny et depuis deux ans, j'attends dans ce pays-ci l'occasion de me réunir à mes anciens compagnons d'armes. Heureux qu'elle se présente enfin, et plus heureux encore que les circonstances qui vous ont amené dans ce pays-ci me mettent à portée de recevoir plus immédiatement vos ordres, etc... »

DE MARCY ⁽³⁾.

(3) Papiers de Puisaye, British Museum, Add. manuscripts, 8054, fol. 39. Le comte de Marcy suivit effectivement Puisaye à Quiberon; son nom figure parmi ceux des officiers gentilshommes qui ont voulu suivre le général sans solde (*Mémoires*, VI, 39).

Bien qu'il soit sans doute quelque peu exagéré de parler d'une « conjuration normande » en 1792, et de la comparer à la très réelle et très redoutable conspiration bretonne, cette lettre établit bien nettement que Puisaye, tout en travaillant dans sa région de Pacy-sur-Eure à maintenir dans son obédience le noyau de force armée qu'il avait organisé, avait pris intérêt à l'effort de la province de l'Ouest. Le moment venu, il n'oubliera pas ce qu'il a appris de l'organisation créée par La Rouërie et disloquée après la mort du chef.

Sur ses relations avec Paris, on ne sait rien de ce qui concerne l'époque qui précède la chute de la royauté au 10 août et la réunion de la Convention. Un fait seul se dégage du récit trop discret des Mémoires de Puisaye : son tempérament d'ancien constitutionnel ne le porte pas à l'insurrection, au moins immédiate, contre le nouvel état de choses créé par la suspension du roi. Espère-t-il que des modérés de sa nuance pourront s'opposer efficacement au flot montant des exagérés que l'on entend gronder, ou bien est-il tout simplement le vulgaire ambitieux qu'ont représenté plus tard ses ennemis et ses détracteurs, l'assoiffé de domination qui veut à tout prix jouer un rôle, peu importe de quel côté de la barricade. Ce n'est point au début de ces études qu'on peut faire réponse à ces questions; on doit cependant dire tout de suite que quiconque aura étudié la vie du comte Joseph de Puisaye, ailleurs que dans les écrits de ses ennemis, devra reconnaître que c'était un homme d'une haute valeur, aux conceptions larges, servies par une grande intelligence et de puissantes facultés de travail. C'est au fond un libéral d'une espèce très particulière et très rare, le libéral énergique : il veut l'ordre et la liberté et il les veut très énergiquement. Il n'est point du tout monarchiste pur, son attitude à la Constituante, autant que les haines qu'elle lui a procurées, l'a prouvé et il se serait sans doute fort bien accommodé d'une forme de gouverne-

ment dans le genre de celle de « la meilleure des Républiques », autrement dit, la Monarchie de Juillet ⁽⁴⁾.

Faut-il s'étonner qu'avec de pareilles idées, Puisaye, ennemi né du désordre qualifié à l'époque anarchie, point du tout ignorant de sa propre valeur, ait pu penser se rendre utile à la cause de l'ordre et à la France, et faut-il le taxer d'ambition parce qu'il a été candidat à la Convention en formation ? Il était simplement dans la logique : opposé à l'émigration, à la peu courageuse abstention qui est trop souvent la seule attitude des modérés de tous les temps, on peut même dire qu'il avait le devoir de se présenter. Il échoue, les électeurs de l'Eure lui préfèrent Buzot, son ancien collègue à la Constituante, et c'est alors que s'ouvre une période de son existence politique sur laquelle ses Mémoires écrits en vue de lui regagner (en 1803) la faveur du public royaliste, ont été d'une sobriété de détails qui s'explique facilement.

D'après les Mémoires, l'activité de l'auteur, à la fin de 1792 et au début de 1793, quoique diminuée par une maladie grave, s'est toujours orientée vers le même but : organiser en Normandie une force armée importante qui puisse, le cas échéant, maintenir en respect les éléments de désordre. Qu'on ne s'y méprenne pas : il ne s'agit aucunement d'une force clandestine, d'une armée d'insurgés ou de conspirateurs ; l'armée dont Puisaye veut la formation doit avoir l'existence la plus officielle et la plus régulière qui soit, être constituée par des formations régulières de gardes nationales ou de volontaires nationaux ; si les cadres sont bien choisis (et grâce à l'élection, on espère qu'ils le seront), si l'on en peut faire confier le commandement en chef à

(4) Il n'était pas orléaniste dans le sens qu'on donnait à cette épithète sous la Révolution, mais l'on conclut d'une conversation tenue par lui à l'île d'Houat, en août 1795, et rapportée par le comte de Vauban, son ami, qu'il n'aurait pas refusé le futur Louis-Philippe comme roi, si celui-ci s'était battu à la tête des royalistes français. « Tôt ou tard », dit-il, après avoir expressément nommé le duc d'Orléans, « il est probable que nous nous trouverons forcés de servir la royauté plus que le roi... » (Mémoires de Vauban, 196).

quelque général énergique et dévoué à la cause de l'ordre, ce dernier pourra, s'il le faut, tenter une sorte de *pronunciamento* contre l'anarchie.

Puisaye raconte donc dans ses Mémoires qu'il est intervenu à cet effet auprès de son ancien collègue à la Constituante, Félix de Wimpfen, lieutenant-général et le héros du siège de Thionville, pour lui faire accepter le commandement de l'armée départementale normande, si les démarches qu'il provoque réussissent à faire décréter la formation de cette armée.

Tout cela est en gros exact, mais on va voir maintenant quel épouvantable tour la police du Consulat aurait pu jouer à Puisaye si, fouillant dans les archives du ministère de la guerre, elle avait retrouvé puis publié quelques-unes des lettres écrites dix ans auparavant par Puisaye aux autorités républicaines.

Ces lettres sont actuellement conservées au dossier de Puisaye aux archives de la Guerre, et elles vont nous servir à donner les détails dont nous a privés l'auteur des Mémoires.

Les documents que nous allons utiliser prennent le comte de Puisaye (il vaudrait mieux dire, comme eux, le citoyen Puisaye) à la sortie même de l'Assemblée électorale du département de l'Eure, dont il faisait partie comme électeur, et qui ne l'a pas nommé représentant du département à la Convention.

Que fait-il? Va-t-il maudire ses juges, et comme tant d'autres nobles, abandonner cette France ingrate qui ose préférer des robins, des gens de négoce à un homme tel que lui? Non, et il semble bien que Puisaye, à ce début de septembre 1792, ait été pris exactement du même enthousiasme patriotique que le plus humble des sans-culottes : l'armée prussienne est entrée en France, Longwy est pris, Verdun est pris et l'ennemi ne semble plus devoir ren-

contrer d'obstacle dans sa marche sur la capitale que l'insolent Brunswick a juré de châtier.

Et voici le certificat que délivrent à Puisaye deux de ses heureux concurrents, Buzot, comme lui futur proscrit, et Duroy, montagnard que la réaction thermidorienne enverra à l'échafaud. Buzot et Duroy, président et secrétaire de l'Assemblée électorale de l'Eure, certifient à la date du 9 septembre 1792, à Bernay, que le citoyen Puisaye « ...a assisté à toutes les séances de l'Assemblée électorale..., désireux de voler à la défense de la Patrie pour continuer à servir la cause de la liberté et de l'égalité, il nous a demandé un congé absolu pour se rendre à Paris, et de là à l'armée où il sera envoyé par le ministre de la guerre... ⁽⁵⁾ »

Pourquoi douterait-on de la sincérité de cet ancien officier, qui, frustré de l'espoir qu'il a pu avoir de jouer un rôle modérateur dans la nouvelle Assemblée française, peut vouloir du moins se réfugier dans une armée combattante et être utile au pays menacé ?

Ce ne fut pas simple velléité. Puisaye ne fut sans doute pas à l'armée de Champagne, mais un autre certificat, délivré par la municipalité de Ménilles nous explique pourquoi, en même temps qu'il nous donne la preuve de la sincérité du patriotisme de Puisaye :

« ...A la nouvelle des prises de Longwy et de Verdun, il a donné les plus grandes preuves de patriotisme, il a armé quatorze volontaires nationaux, s'est engagé à payer annuellement une rente de deux cents livres pour leurs femmes et leurs enfants, dont il a payé une année d'avance... il a fait sa soumission de partir lui-même comme simple volontaire avec ses braves frères d'armes qui le désignaient pour leur chef. Il a été arrêté dans ce projet par une maladie grave qui l'a retenu vingt-cinq jours consécutifs en danger de mort, cette maladie a paru être la suite des travaux

(5) Cette pièce, ainsi que celles qui vont être citées après, sont extraites des Archives du ministère de la guerre (Officiers généraux des armées royales à l'intérieur, 1793-1801, Vendée, Puisaye).

auxquels le citoyen Puisaye s'est livré depuis son retour de l'Assemblée constituante...; sa convalescence à peine terminée, il a témoigné le désir de suivre son premier dessein..., nous lui avons délivré le présent certificat pour lui servir auprès du citoyen ministre de la guerre.

» Ménilles, le 24 novembre 1792. (Vu au district le 25 novembre.) »

Le certificat accompagne une lettre et un mémoire adressés par Puisaye, encore à Ménilles, au ministre de la guerre Pache; il demande « à lever un régiment, soit à pied, soit à cheval, ou, à défaut de cette autorisation, une place d'adjudant-général dans l'armée du Rhin ou dans celle du Midi, ayant quelque connaissance des langues des pays où elles font la guerre... »

Et le mémoire se termine par cette déclaration qui ne laisse pas prévoir le futur général en chef des armées catholiques et royales : « La République peut compter sur son zèle et son activité. »

Le tout est daté des 25 et 26 novembre 1792; Puisaye, qui va venir à Paris, prie le ministre, auquel il demande une audience, de lui adresser sa réponse chez le citoyen Focard, chirurgien, rue Sainte-Marguerite, faubourg Saint-Germain, n° 73. De ce qui put être dit dans cet entretien du colosse Puisaye⁽⁶⁾, avec le « Papa Pache », rusé compère fort madré sous son aspect bénin, très bon jacobin sans doute peu disposé en faveur de ce ci-devant, le dossier ne nous dit rien. Peut-être le ministre a-t-il conseillé à son visiteur de réserver son zèle pour le moment prochain où la République sera en guerre avec l'Angleterre, peut-être l'a-t-il reçu froidement, peut-être enfin le séjour à Paris, la vue des âpres luttes politiques entre Girondins et Montagnards, le début du procès de Louis XVI, certaines conversations amènent Puisaye à changer ses projets.

(6) Sa taille dépassait un mètre quatre-vingt-dix.

C'est en effet très certainement à l'époque de ce voyage à Paris, qui se place dans les derniers jours de novembre et dans les premiers de décembre 1792, que Puisaye renoue connaissance avec Félix de Wimpfen. Il se peut que ces deux ex-constituants, l'un et l'autre anciens monarchistes constitutionnels, qui, sans certainement porter la République dans leur cœur, ne l'avaient tout au moins pas combattue, se soient communiqué leurs inquiétudes sur l'avenir. Certes, le spectacle du Paris constamment agité par les incartades des gens de la Commune, par les déclamations d'orateurs populaires comme ce Momoro que Puisaye avait vu à l'œuvre à Bernay, devait être effarant pour ceux qui n'avaient encore vu que la Révolution, somme toute tranquille et pacifique, de leur province normande. Et à Paris même, un Buzot, quasi-compatriote de Puisaye, son concurrent heureux aux élections remuait à la tribune de la Convention des idées qui étaient fort peu différentes de celles de Puisaye lui-même. C'est Buzot qui lance l'idée d'entourer la Convention d'une garde départementale, pour la protéger contre les excès des sections de Paris, ce même Buzot qui un an à peine plus tard, proscrit, caché dans une retraite obscure, écrira qu'il était redevenu dans le fond de son cœur, partisan de la monarchie constitutionnelle (7). Est-il possible que Puisaye ait passé quelques jours à Paris sans voir celui qui était député de son département, qui avait été son avocat, son homme d'affaires ?

Quoi qu'il en soit des motifs qui ont détourné Puisaye d'insister sur sa demande d'être envoyé aux armées des frontières, il retourne à Ménilles, et à la fin de décembre (le 29) il adresse aux administrateurs du département de l'Eure un très long et très curieux mémoire, dont il demande la transmission à la Convention et au ministre de la guerre.

Ainsi qu'il l'expose, d'ailleurs tout à fait à la fin du mémoire, comme par acquis de conscience, Puisaye a changé

(7) Mémoires de Buzot, p. 16.

d'avis après son passage à Paris : il y a vu le ministre, dit-il, il a entendu parler des projets de l'Angleterre et il a changé de dessein.

Le mémoire, signé J. Puisaye, chef de légion et électeur, débute dans le style de l'époque, ampoulé et pompeux. Son but est d'inviter le département à réclamer la formation d'une armée départementale de l'Ouest, contre le danger de l'ennemi extérieur : les temps changeront bien vite, et moins d'un an après, Puisaye recevra les émissaires de ce même ennemi, dont il parlera alors dans un langage très différent :

« Citoyens, les mêmes soins (que le département des Basses-Pyrénées) et la même gloire vous appellent. Les projets du ministère anglais ne sont plus incertains; cette cour dont la neutralité perfide vous a fait plus de mal que les vaines fureurs des despotes ouvertement coalisés contre notre liberté, manifeste hautement ses intentions hostiles, elle pense que le moment est arrivé de resserrer les liens du peuple anglais en venant nous rattacher nos fers. Elle se trompe sans doute, et sa chute accélérée par les mesures mêmes qu'elle croit les plus propres à la retarder va bientôt peut-être donner une nouvelle leçon aux tyrans... »

On le voit, Puisaye manie fort correctement la phraséologie révolutionnaire : les fureurs des despotes coalisés, les fers, la liberté, les tyrans, tout ce langage, dont il lit chaque jour des modèles dans le *Moniteur*, lui est familier. Nous ne jurons pas qu'il l'emploie avec conviction, mais peut-on user d'un autre, lorsqu'on écrit aux autorités constituées en l'an premier de la République ?

Par contre, une fois écrit cet exorde en quelque sorte de style, Puisaye continue son mémoire par des propositions d'une clarté parfaite.

Après avoir indiqué qu'en cas de guerre anglaise, la Normandie doit être mise « sur un pied respectable de défense », il suggère aux autorités du département :

« 1° D'adresser à la Convention nationale et au Conseil

exécutif provisoire une double pétition tendante à ce qu'il soit levé une armée suffisante pour garantir la cy-devant province de Normandie d'une invasion de la part de l'Angleterre et de communiquer cette pétition aux quatre autres départements.

» 2° Demander que cette armée soit composée en partie des bataillons de volontaires nationaux envoyés par les cinq départements aux armées de la République, lesquels seront rappelés ainsi que les gendarmes nationaux et les volontaires à cheval aussitôt que les approvisionnements et les dispositions nécessaires pour les recevoir sans compromettre la subsistance du peuple auront été assurées.

» Cette mesure, en même temps qu'elle est la plus prompte, est indiquée par les circonstances, en ce que la Convention nationale ayant décrété le rappel des troupes de la République sur le territoire français, nos bataillons deviennent moins nécessaires à la garde des frontières éloignées (8). En second lieu, nos braves frères d'armes que la victoire a couronnés aux champs de Gemmappe et partout où le salut de la République a appelé leurs armes défendront avec un succès égal, et j'ose le dire, avec plus d'ardeur encore, s'il est possible, le territoire qui les a vus naître, dont ils connaissent tous les points, et qui renferme toutes leurs propriétés, leurs familles et tout ce qu'ils ont de plus cher...

» 3° Que le Conseil exécutif nomme sans délai le Général auquel sera confiée cette importante expédition, afin que celui-cy aye le temps de méditer des moyens de défense et d'en préparer le succès, qu'il puisse marquer de longue main les emplacements de ces magasins, de ces camps... »

Sans doute, il n'y a rien à reprocher en principe à l'esprit

(8) Il faut noter que la Convention n'a jamais rien décrété de semblable. Marat avait seulement réclamé le 13 décembre que l'on fit en effet rentrer les bataillons de volontaires pour les remplacer par des bataillons de troupes soldées inutilisées, disait-il, mais sa proposition avait été étouffée sous les protestations.

de prévoyance qui demande qu'on prenne des mesures préventives contre une attaque possible des côtes normandes, et qu'on constitue par avance une armée de défense. Tout au plus pourrait-on opposer à Puisaye que la Convention n'a nullement songé au rappel des armées qui se battent hors des frontières, et qu'elle vient au contraire d'inviter très instamment les volontaires de 1791, dont l'engagement vient d'expirer le 1^{er} décembre, à rester sous les drapeaux, parce que la patrie a toujours besoin d'eux. On pourrait lui dire aussi que sa demande de former l'armée de Normandie avec des soldats exclusivement normands sent le « fédéralisme »; elle est cependant beaucoup moins inquiétante en apparence que les décisions de tels ou tels départements, qui à cette même époque lèvent et soldent des bataillons et les envoient à Paris « pour y contenir les agitateurs et conserver à la Convention la liberté dont elle doit jouir ⁽⁹⁾ ».

Mais ce qui suit montre sans le moindre doute que Puisaye et Wimpfen se sont mis d'accord, que Puisaye s'est assuré de l'approbation de Wimpfen et de son assentiment préalable à la proposition :

« Citoyens administrateurs, j'irai plus loin avec la franchise qui fait la base de mon caractère, je vous désignerai hautement le Général qu'en mon âme et conscience, je crois le plus propre à remplir cette honorable mission. Vous nommer l'intrépide défenseur de Thionville..., etc... » (Ici se place un pompeux panégyrique de Wimpfen, trop long à reproduire.)

Le directoire du département approuve chaleureusement, et cela laisse deviner que la proposition de Puisaye n'est pas sans avoir aussi la faveur de Buzot, car l'administration du département est composée des amis de ce dernier. « Je ne puis mieux vous exprimer les sentiments dont j'ai été pénétré à la lecture de ce mémoire », écrit à Puisaye le

(9) Adresse du département du Finistère, lue à la séance de la Convention du 6 janvier 1793.

procureur général syndic Le Comte, « qu'en vous assurant que je ne négligerai aucune occasion d'en faire connaître l'auteur ».

Et sur le réquisitoire du procureur, le directoire approuve et envoie le mémoire, appuyé des demandes du département, à la Convention et au citoyen Pache, ministre de la guerre.

On se méfie certainement au ministère, sous le consulat de Pache, de ces deux ci-devant qui veulent entrer dans les armées de la République, et il semble que l'on ne se presse guère de donner une suite au mémoire transmis par le département de l'Eure. Puisaye, écrivain infatigable, réclame le 14 janvier une réponse, et en profite pour faire à nouveau l'éloge de Wimpfen.

Pache est sans doute aussi trop occupé à essayer de se défendre contre les attaques portées de tous côtés, et avec trop de raison, contre la gestion fantaisiste de son ministère. Au reste, la répartition générale des forces de la République est dans le moment même l'objet des délibérations du Comité de défense générale de la Convention, et Dubois-Crancé, rapporteur de ce Comité, présente le 25 janvier, à l'Assemblée, un projet où l'on trouve, entre autres créations, celle d'une armée des côtes de la Manche, armée d'observation ou d'attaque, pour reprendre les termes mêmes du rapporteur; elle comprendra trente-cinq mille hommes d'infanterie, quatre mille de cavalerie, et mille d'artillerie.

Puisaye, dans sa résidence de Ménilles, apprend de suite cette nouvelle, et envoie une nouvelle épître : « ...vous avez écouté nos réclamations, j'apprends qu'il va être formé une armée d'observation sur les côtes de la Manche... tout mon sang est à la Patrie, et je mourrai avant que la terre de la Liberté soit violée... » Et il renouvelle sa demande d'une place d'adjudant général. La lettre de Puisaye est du 27 janvier, si Pache la reçoit, on l'excuse de n'y point

répondre, car même ses coreligionnaires politiques à la Convention sont bien obligés de reconnaître qu'il ne suffit pas de se donner des allures de bon sans-culottes pour être bon ministre de la guerre. On lui retire son poste le 3 février pour nommer le lendemain à sa place le général Beurnonville, ci-devant noble, d'ailleurs parfaitement loyal avec la République, mais qui n'aura pas vis-à-vis d'anciens congénères comme Puisaye et Wimpfen la même antipathie *a priori* que le jacobin Pache.

Ce même jour, 3 février, où la Convention liquide un ministre « prévaricateur ou stupide », l'état de guerre est déclaré entre la République et l'Angleterre. Raison de plus pour accélérer la formation de cette armée des côtes de la Manche, préconisée par Puisaye, présentée à la Convention par Dubois-Crancé, mais qui s'est transformée en une « armée des Côtes » tout court, dont le front démesurément étendu va depuis l'embouchure de la Gironde jusqu'à celle de la Somme. Elle est placée sous le commandement du général La Bourdonnaye, qui a son quartier général à Rennes, et Wimpfen, stationné à Bayeux, y est simple commandant de division⁽¹⁰⁾. Provisoirement, mais cependant avec l'agrément du ministre, il a pris avec lui Puisaye comme adjoint, avec la promesse de la première place d'adjutant général vacante.

Le dossier de Puisaye aux Archives de la guerre, qui nous fournit ce dernier renseignement, n'indique pas la date de cette nomination provisoire, donnée simplement comme antérieure à la loi du 23 février⁽¹¹⁾.

Elle se place vraisemblablement à peu près au même moment que la rédaction de la pétition dont on va lire quelques extraits et dont la connaissance eût été plus tard

(10) Wimpfen écrit de Bayeux en cette qualité au Comité de salut public le 13 mars 1793 (*Moniteur*, réimpression, XV, 775).

(11) L'intérêt pour Puisaye de cette antériorité, qui ne pouvait être d'ailleurs que de quelques jours au plus, était qu'elle lui donnait le droit de continuer à être employé comme adjoint. Postérieurement à la loi, il n'aurait pu être nommé adjoint que s'il avait d'abord appartenu à un corps de troupe.

singulièrement précieuse pour les ennemis de Puisaye. Ce sont les légions du district d'Evreux, sous le commandement de Puisaye, qui s'adressent au ministre de la guerre le 20 février 1793 :

« Citoyen ministre,

» Un ramas d'émigrés et de brigands, rebut de toutes les nations, s'attroupe dans nos parages, et menace d'infester nos côtes; l'insolent *Bouillé* devenu chef de voleurs, dirige cette infâme croisade, et l'Angleterre ne rougit de leur fournir des matelots et des vaisseaux. Nous leur ferons la chasse comme à des bêtes féroces, mais nous n'avons que des bras, et nous n'avons point d'armes, nous n'avons que du courage, et nous n'avons point de chef...

» Donnez-nous *Félix Wimpfen*, et du canon, et les enfants des anciens Normands se lèveront par milliers à la voix de leur concitoyen et de leur valeureux ami...; le vent qui aura soufflé cette écume impure sur la terre de la liberté pourra reporter au tiran, leur digne protecteur, les derniers cris de leur rage et nos chants de victoire...

» Nous soussignés, citoyens composant les légions nationales du district d'Evreux, donnons pouvoir au citoyen Joseph Puisaye, notre commandant général ou à son défaut, au citoyen Focard, notre camarade, et au citoyen Duhamel, citoyen de Paris, que nous nommons notre député, de présenter en notre nom la pétition ci-dessus au citoyen ministre de la guerre, et, en cas de vacance, aux citoyens composant le conseil exécutif provisoire, d'en solliciter le contenu par tous les moyens qui sont en son (*sic*) pouvoir, exigeant de son zèle qu'il nous rapporte par écrit la réponse du ministre.

» Fait le 20 février 1793, l'an premier de la République. »

(Suivent les signatures).¹²

(12) La contexture de la pièce qui est aux Archives de la guerre montre que la pétition devait d'abord être présentée par Puisaye lui-même, seul. Les délégations données à Focard et Duhamel sont en renvoi en marge, et on a oublié de corriger grammaticalement un « son » en « leur ». Le libellé du « pour

Les nécessités de la défense amèneront bientôt la Convention à diviser la monstrueuse armée des côtes en trois armées distinctes (30 avril), dont l'une, dénommée armée des côtes de Cherbourg, sera confiée à Wimpfen.

Mais Puisaye a encore été obligé d'écrire au ministre, pour renouveler toujours la demande de la place de son choix, adjudant général, et ce sont encore les mêmes protestations de dévouement à la République : « Marquez lui (au citoyen Puisaye) une place où il puisse verser tout son sang en combattant les ennemis de la République; son dévouement et son zèle pour la patrie vous prouveront qu'il en est digne... » (3 mars 1793).

Arrêtons-nous un instant avant de suivre Puisaye dans les fonctions qui vont lui être confiées.

Sans doute, pour quiconque connaît la voie dans laquelle le comte Joseph de Puisaye est entré quelques mois plus tard, pour qui sait qu'il a organisé ou plutôt réorganisé l'insurrection royaliste en Bretagne, qu'il y a été un des plus tenaces et irréductibles adversaires de la République, qu'il a passé près de neuf mois à Londres pour mettre sur pied l'expédition de Quiberon avec le concours du gouvernement britannique, qu'il a reçu de ce dernier un brevet de lieutenant-général au service de S. M. Britannique, il semble qu'on doive voir dans cet étalage complaisant de patriotisme, dans ces expressions de haine méprisante contre l'Angleterre, le signe d'une trahison préconçue et d'une duplicité aussi profonde que répugnante. Si l'on ajoute à cela que Puisaye a sollicité avec une persévérance sans relâche cette place d'adjudant général qu'il a fini par obtenir, on verra en lui l'ambitieux sans scrupule qui veut à toute force jouer un rôle, n'importe lequel, pourvu qu'il satisfasse d'égoïstes désirs de domination.

copie conforme » qui est au pied de la pétition est de la main de Puisaye, et il indique expressément que l'original destiné au ministre a été remis à Focard et Duhamel.

Gardons-nous cependant d'accepter sans examen un jugement aussi sévère. Entre la période où nous venons de voir le comte de Puisaye faire adhésion à la République, jurer de la défendre, de verser son sang pour elle, et celle où, au contraire, il dirige contre Paris les combattants qu'il a rassemblés, il y a un des plus grands événements de la Révolution, le coup de force du 31 mai et du 2 juin 1793. Dans ces journées, le parti avancé et énergique de la Montagne arrache par la violence le pouvoir à la majorité dite girondine, en se servant comme instrument de la partie militante de la population parisienne.

Le 31 mai, c'est le triomphe du jacobinisme. Sans vouloir rechercher quelles modifications le temps a apportées au sens de ce qui fut un néologisme révolutionnaire, demandons-nous seulement ce que pouvait bien signifier ce mot pour un Français de province, éloigné des agitations de Paris, et apprenant les nouvelles de la capitale uniquement par les journaux ou par des lettres d'amis, avec un retard de plusieurs jours sur les événements. Les Jacobins, pour lui, c'étaient les membres de la célèbre Société de la rue Saint-Honoré et les fidèles habitués de ses tribunes. Leurs doctrines, leurs aspirations, il les connaissait par la reproduction dans les journaux du compte rendu des séances, par les brochures, par les adresses que la Société mère envoyait à ses filles des départements.

Il n'est que de relire ces écrits, pour se rendre compte que les motions farouches et bien propres à effrayer de calmes provinciaux y abondent, et on y voit quotidiennement des orateurs réclamer l'extermination complète des aristocrates, des riches, des égoïstes, des accapareurs, toutes catégories dans lesquelles un citoyen paisible se demande s'il ne pourrait pas, de malheur, se trouver compris. Si encore cela se bornait à des paroles ! Mais le souvenir des massacres de septembre est encore frais, et sans accuser, bien entendu, la Société d'y avoir participé

officiellement, l'on murmure que certains de ses membres étaient parmi ceux qui ont ordonné ou laissé s'accomplir les scènes sanglantes de l'Abbaye ou des Carmes, qu'elle les a au moins excusées.

Et les Jacobins n'ont-ils pas été parmi ceux qui ont le plus violemment réclamé l'institution de ce tribunal révolutionnaire qui, inauguré le 6 avril, fera tomber neuf têtes avant la fin du mois, chiffre bien modéré sans doute quand on le compare à ceux qu'on verra l'année suivante, mais qui n'en marque pas moins le début d'une ère de terreur dont on redoute le développement ?

De loin, au moins, ou d'après l'aspect des quelques échantillons qui ont pu venir prêcher la doctrine, le jacobin se présente au modéré de province comme un homme négligemment vêtu, porteur de moustaches agressives et armé d'un grand sabre, bref comme un matamore, mais un matamore dangereux dont la lame n'est point rouillée dans le fourreau. On le croit capable de tout, et l'on redoute, et sa propagande infatigable, et la délation qu'il encourage; il apparaît comme un fou redoutable qui, s'il venait à dominer, désolerait le pays par le vol, le pillage, l'incendie, l'assassinat, et qui, en tout cas, exigerait plus rudement que le plus dur des tyrans, l'obéissance passive à toutes ses volontés, prétendues être celles du peuple souverain.

Ce qu'on vient de dire n'est point du tout imagination, et pour se convaincre que c'est au contraire vérité, le lecteur contemporain n'a qu'à rappeler ses propres impressions à la lecture des nouvelles que lui donne son journal sur la Russie des Soviets. Il a certainement lu des discours où les contre-révolutionnaires, les bourgeois et autres ennemis du peuple sont voués à la destruction, il a appris qu'il existe un tribunal désigné sommairement sous le nom de Guépéou, qui prononce des condamnations à mort pour crime de contre-révolution et les fait fréquemment exécuter. Eh bien ! les sentiments qu'il éprouve pour le bolchévisme

et les bolchévistes sont très semblables à ceux que beaucoup de Français et l'immense majorité des Européens de 1793 éprouvaient au regard du jacobinisme et des jacobins : sentiments d'horreur et de terreur.

Que le Français d'aujourd'hui se rappelle aussi qu'il a trouvé toute naturelle l'opposition, même armée, que des Russes ont essayé de faire à la tyrannie soviétique, qu'il a accueilli avec sympathie ces mêmes Russes émigrés et réfugiés en France. Beaucoup de ces Russes, l'immense majorité peut-être, avaient vu sans déplaisir éclater une révolution qui, débarrassant leur pays des vices du tsarisme, aurait permis l'instauration d'un régime constitutionnel, sans qu'il fut besoin pour cela d'un bouleversement sanglant. Certains avaient apporté avec un patriotisme au-dessus de tout soupçon leur collaboration aux premières œuvres de la Révolution, voulant faire pour le salut du pays le sacrifice de leur attachement à l'antique dynastie déchue.

Puisaye et bien d'autres avec lui en France, n'ont pas agi autrement que ces Russes expatriés. Au début de la Révolution, député de la noblesse du Perche, sympathique à un mouvement de réformes qu'il sent nécessaires, il se joint des premiers aux hommes du Tiers état, il ne boude ni la Révolution, ni la France qui s'y est engagée. La Constitution achevée, loin d'imiter ses pairs qui quittent le pays en ayant l'air de le punir de les avoir obligés à abandonner leurs privilèges, qui désertent un poste où ils pourraient encore et malgré tout faire beaucoup de bien, il reste sur ses terres de Ménilles et son influence contribue à préserver du désordre la région avoisinante. Même après le 10 août, il ne désespère pas, et on l'a vu accepter aux élections pour la Convention une candidature qui d'ailleurs échoue.

Repoussé de ce côté, il veut du moins servir, servir contre l'étranger, et on l'a vu armer des volontaires et faire une rente à leurs familles. Il tombe malade et ne peut partir :

quand il est rétabli, quelque inquiétant que puisse lui paraître le progrès de l'influence jacobine (définie comme on l'a fait ci-dessus), il ne perd par encore courage, il croit toujours que des gens à la fois modérés et énergiques pourront faire tête devant les hommes de désordre. Une armée d'observation en Normandie, si elle se forme, s'il y occupe un rang élevé, s'il participe à la formation de ses cadres, permettra de tenir en respect les enragés dans la province, si c'est nécessaire, et il pousse de toutes ses forces à la formation de cette armée. Et si, un jour, la majorité conventionnelle girondine a besoin d'un appui solide contre les agités parisiens, auxiliaires de la minorité montagnarde et jacobine, l'armée de Normandie, secret espoir d'un Buzot et de ses amis, sera prête à le lui porter. Si, au contraire, la Gironde réussit à se maintenir au pouvoir et à conserver à la politique intérieure française un caractère de modération relative, l'armée de Normandie jouera son rôle de protection contre une descente éventuelle de l'Anglais, ou bien elle ira aux frontières terrestres, et Puisaye avec elle. Et rien n'autorise à croire qu'il n'y aurait pas fait tout son devoir de Français ⁽¹³⁾.

Puisaye est depuis deux mois (avril et mai) en plein dans

(13) Il y a dans les Mémoires de Buzot un passage très significatif et qui ne peut faire allusion qu'aux relations et aux pourparlers qui eurent lieu à Caen, en juillet 1793, entre les Girondins réfugiés (dont Buzot) et les deux chefs de la force armée départementale, Wimpfen et Puisaye : « ... Certes, si nous avions eu la prétention de reconstituer l'ordre établi par l'Assemblée constituante, si nous avions eu la volonté de rendre à la France le gouvernement modéré, qui, selon beaucoup d'hommes instruits, lui convenait le mieux, nous n'aurions pas manqué de zélés partisans et nos efforts auraient été secondés avec plus d'empressement et de courage. C'est alors que nous aurions pu concevoir l'espérance de former une coalition redoutable dans le département du Calvados, c'est alors que nous aurions pu nous promettre, un corps de troupes formidable, en ralliant à notre cause ceux que d'anciens préjugés attachaient à la royauté, dans l'ancienne bourgeoisie et même dans les armées, et surtout ceux qui, avec des connaissances réfléchies sur la nature et les principes des gouvernements, s'étaient persuadés que le gouvernement républicain ne pouvait pas convenir au génie du peuple français.

» Car il ne faut pas se le dissimuler, la majorité du peuple français soupirait après la royauté et la constitution de 1791...

» Ce peuple est républicain à coups de guillotine. Mais voyez les choses de près, pénétrez dans l'intérieur des familles, sondez tous les cœurs ; s'ils osent s'ouvrir à vous, vous y lirez la haine contre le gouvernement que la crainte

le feu de la levée des troupes et de leur organisation, quand se produit l'événement du 31 mai. Trois jours avant, un arrêté des représentants en mission auprès de l'armée des côtes de Cherbourg l'a confirmé provisoirement dans ses fonctions d'adjudant général. Mais le brevet ne viendra jamais de Paris ⁽¹⁴⁾ !

Car la nouvelle du coup de force arrive vite à Evreux et à Caen. Les deux administrations de départements se mettent en état de rébellion ouverte contre le nouvel ordre de choses, et veulent lever des troupes pour délivrer la Convention jugée opprimée, et presque tout de suite arrivent Buzot et quelques-uns de ses collègues qui se sont dérobés au décret d'arrestation arraché contre eux. Ils font des récits terrifiants des scènes du 31 mai et du 2 juin : nul doute, pour ceux qui les écoutent, que la violence la plus exagérée, la plus redoutable, symbolisée par les noms honnis de Marat et d'Henriot, ne règne en souveraine sur la capitale. Les députés partent pour Caen, d'où est parti l'ordre d'arrêter deux de leurs collègues montagnards en mission près de l'armée de Wimpfen, abri suprême de Buzot et de ses amis, qui n'ont certainement pas pris, par

leur impose; vous y verrez que tous les vœux, toutes les espérances, se portent vers la Constitution de 1791 » (Mémoires de Buzot, pages 16-17).

Les opinions, les tendances de Puisaye répondent tout à fait à celles de ceux qui se seraient ralliés aux Girondins dans l'hypothèse envisagée par Buzot avec une complaisance telle qu'on sent chez lui le regret qu'elle n'ait pas été réalisée. C'est à l'influence de députés beaucoup plus profondément républicains que Buzot, et en particulier à celle de Louvet, qu'il faut attribuer les hésitations et les divergences de vues qui ont été parmi les causes de l'échec de la marche des forces départementales normandes sur Paris.

(14) L'arrêté de confirmation provisoire de Puisaye et Gabry, adjudants-généraux, est mentionné dans une lettre des représentants en mission Lecointre, Prieur (de la Marne), Romme au Comité de salut public, datée de Bayeux, 31 mai 1793, publiée dans la *Revue de la Révolution*, avril 1885 (Documents inédits, pages 113-114). Il est en copie conforme au dossier de Puisaye aux Archives de la guerre. Le 10 juin, la confirmation définitive n'était pas encore revenue de Paris, car Wimpfen la réclame au ministre dans une lettre de ce jour; ce retard, dit-il, l'alarme. « Alarme » d'autant plus explicable que deux des représentants (Romme et Prieur, de la Côte-d'Or) avaient été arrêtés la veille à Bayeux même, siège du commandement de Wimpfen, par ordre des autorités départementales du Calvados, conduits à Caen, où on entendait les garder comme des otages répondant de la sûreté des députés girondins et normands, décrétés d'arrestation le 2 juin.

le pur hasard en aussi grand nombre, le chemin de la Normandie. A une demande d'explication venue de Paris, Wimpfen répond avec hauteur que « les événements de Caen sont plus forts que les ministres ». « Il est dans la nature, ajoute-t-il, de se mettre sur la défensive, même offensive, lorsqu'on se sent attaqué. Le général ne pourrait faire le voyage de Paris qu'accompagné de soixante mille hommes : l'exigez-vous de lui ? ⁽¹⁵⁾ »

C'est ainsi que Wimpfen et Puisaye, guéris par l'événement de l'illusion que la modération pourra légalement tenir tête à la violence, passent le Rubicon, et s'insurgent contre le gouvernement de fait, issu d'un coup de force exécuté par Paris contre la représentation légale des départements, par une minorité contre la majorité. Ils ont pu jusque-là espérer sincèrement que ce qu'on appellera plus tard le flot rouge pourrait être contenu : il s'est déchaîné, et il ne leur reste plus qu'à essayer de lutter contre lui, convaincus qu'ils sont qu'il anéantira la France, si on lui laisse le temps de la submerger tout entière.

Leur premier essai de résistance aboutit à la ridicule bataille de Vernon, où les deux troupes en présence, détachements de la force armée départementale sous les ordres de Puisaye, bataillons parisiens sous le commandement du citoyen Sepher, se tournent le dos à la première décharge, et fuient, les premiers à Pacy-sur-Eure, les autres à Vernon et plus loin encore.

Wimpfen se cache à Bayeux; Puisaye, plus tenace, plus jeune aussi (il n'a que trente-huit ans), réussit à quitter Caen, mis hors la loi aussi bien que les députés girondins, ses compagnons de fuite vers la Bretagne pendant les premières étapes.

Nous l'y suivrons pour le montrer dans une prochaine

(15) Le général Félix Wimpfen au ministre de la guerre (Bouchotte), de Caen, 22 juin 1793. Texte de la lettre originale, publiée par Mortimer-Ternaux (*Histoire de la Terreur*, VIII, 120, note). Ce texte diffère légèrement de celui qui a été inséré dans le *Moniteur*.

étude, réfugié dans les taillis de la forêt du Pertre, se préparant à être pour la Révolution française ce qu'a été le général Wrangel pour la Révolution russe.

Est-il besoin auparavant d'insister beaucoup pour faire toucher du doigt les raisons qui ont obligé Puisaye à donner dans le deuxième tome de ses Mémoires un caractère assez différent à l'histoire de cette période de sa vie que nous venons de raconter ?

Puisaye ne cite d'ailleurs aucun fait qui ne soit exact : il dit ses rencontres avec Wimpfen, ses efforts pour faire lever une armée de Normandie, les démarches qu'il fait faire par son fidèle Focard, parle même de la pétition appuyée par le département pour la formation de l'armée. Mais il ne dit pas tout, et se garde bien en particulier de citer le moindre document. Peut-on en effet lui demander, après Quiberon qui a fait déverser sur sa tête tant de malédictions royalistes, au reste injustes et imméritées, de reproduire un texte approuvé, sinon rédigé par lui, où est ainsi dépeint le sort qui attend les émigrés à leur débarquement sur les côtes : « ...le vent qui aura soufflé cette écume impure sur la terre de la liberté pourra reporter au tyran, leur digne protecteur, les derniers cris de leur rage et nos chants de victoire... »

Sinistre prophétie qui l'aurait peut-être fait accuser dans le camp royaliste d'avoir délibérément et sciemment livré la fleur de la noblesse française à la mitraille républicaine ! Et comment se représenter jamais devant les ministres de ce même « tyran », dont il a accepté les subsides et un brevet de lieutenant-général ?

Puisaye, rentré dans le parti royaliste, est obligé de dissimuler tant qu'il le peut qu'il est, au fond, un repent. C'est déjà pour lui, au regard des purs, une tare suffisante que d'avoir été un constitutionnel, un « monarchien ». Que serait-ce si l'on pouvait soupçonner qu'il a pensé s'accommoder d'une République pourvu qu'elle fut sage ?

A l'époque où il va publier les premiers tomes de ses Mémoires (1803), il veut essayer de montrer qu'il a servi au mieux la cause royale, plus habilement, plus efficacement, plus énergiquement que beaucoup d'autres. Il se trouve donc obligé de laisser dans l'ombre des démarches faites à l'époque où il n'était pas le royaliste convaincu (bien que toujours modéré) qu'il est redevenu. Et il tombe alors dans un travers bien fréquent chez ceux qui, ayant joué un rôle important, entreprennent d'écrire leurs Mémoires : il veut donner à sa vie une unité qu'elle n'a pas eue ; il veut, comme tant d'autres, être celui qui n'a jamais changé, qui a suivi une ligne de conduite immuablement tracée. On ne sait cependant pas quelle honte il y aurait à reconnaître qu'on a su profiter de la leçon d'événements qu'on n'a pu empêcher, mais on préfère essayer de faire croire qu'on a, durant toute sa vie active, agi suivant un plan mûri de longue date, et dont on a poursuivi l'exécution avec une inflexible volonté.

Ce qui est resté constant chez le comte Joseph de Puisaye, c'est seulement (et c'est beaucoup) l'amour du bon ordre, de la sûreté des personnes et des biens. Tant qu'il a cru possible le maintien de cet ordre, de cette sûreté, appuyés au besoin sur une force respectable, il a travaillé dans sa sphère à les consolider dans le cadre des institutions françaises du moment, si peu qu'elles pussent lui plaire. Un jour est venu où il a cru (et beaucoup de Français avec lui) ces biens précieux complètement perdus du fait de l'accès au pouvoir du parti jacobin, épouvantail des esprits modérés ; il a alors tenté un essai de résistance par la force, a échoué, a été proscrit, et c'est alors que, cherchant à délivrer son pays de ce qu'il considérait comme une tyrannie insupportable, il s'est engagé dans la vie aventureuse dont nous cherchons à dépeindre quelques étapes.

Sarrebrück, mai 1931.

Paul SAINTE-CLAIRE-DEVILLE.

Le Gérant, R. OBERTHUR